



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Bulletin officiel n° 11 du 12 mars 2015

SOMMAIRE

Organisation générale

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire des affaires étrangères
avis du 16-1-2015 - J.O. du 16-1-2015 (NOR : CTNX1429785K)

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire de l'équipement et des transports
avis du 16-1-2015 - J.O. du 16-1-2015 (NOR : CTNX1430113K)

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire de l'audiovisuel
avis du 21-1-2015 - J.O. du 21-1-2015 (NOR : CTNX1500299K)

Enseignement supérieur et recherche

Institut national des sciences appliquées Centre-Val-de-Loire

Cycle préparatoire d'études en paysage
arrêté du 11-2-2015 (NOR : MENS1501040A)

Personnels

Professeurs de l'Ensam

Notation des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers - année 2014-2015
note de service n° 2015-0007 du 11-2-2015 (NOR : MENH1501444N)

Professeur de l'Ensam

Accès au grade de professeur de l'École nationale supérieure d'arts et métiers hors classe - année 2015
note de service n° 2015-0008 du 11-2-2015 (NOR : MENH1501446N)

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Désignation des représentants de l'administration et du personnel à la CAPN compétente à l'égard des professeurs de l'Ensam
arrêté du 6-2-2015 (NOR : MENH1501041A)

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil d'administration de l'École nationale des chartes
arrêté du 13-2-2015 (NOR : MENS1501044A)

Jurys de concours

Nomination des jurys de l'Institut universitaire de France
arrêté du 5-2-2015 (NOR : MENS1501039A)

Informations générales

Recrutement

Appel à candidature pour le recrutement d'inspecteurs généraux de l'éducation nationale
avis du 27-2-2015 (NOR : MENI1500135V)

Organisation générale

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire des affaires étrangères

NOR : CTNX1429785K
avis du 16-1-2015 - J.O. du 16-1-2015
MENESR - MCC

I- Termes et définitions

contre-rapporteur, n.m.

Domaine : Politique-Relations internationales.

Définition : Personne désignée par un groupe ou un organisme pour suivre un dossier et présenter ses propres conclusions après avoir pris connaissance du rapport officiel.

Voir aussi : contre-rapport.

Équivalent étranger : shadow rapporteur.

couperet budgétaire

Domaine : Finances-Relations internationales.

Définition : Arrivée à échéance de dispositifs fiscaux ou budgétaires qui entraîne l'application automatique de mesures de restriction.

Note : Le couperet budgétaire est une procédure qui existe aux États-Unis.

Voir aussi : suspension des services publics.

Équivalent étranger : fiscal cliff.

course au droit d'asile

Domaine : Relations internationales-Droit .

Définition : Pratique de certains ressortissants étrangers consistant à déposer parallèlement des demandes d'asile auprès de plusieurs pays ou à comparer les conditions d'accueil offertes par différents pays avant de déposer une demande.

Voir aussi : course au visa.

Équivalent étranger : asylum shopping.

déclinisme, n.m.

Domaine : Politique.

Définition : Courant d'idées selon lequel un pays, un groupe de pays ou une société est en déclin.

Équivalent étranger : declinism.

diplomatie en ligne

Domaine : Relations internationales .

Synonyme : cyberdiplomatie, n.f.

Définition : Diplomatie qui s'appuie sur les moyens électroniques de communication plutôt que sur l'action des représentations diplomatiques à l'étranger ou les déplacements de diplomates.

Équivalent étranger : cyber-diplomacy, cyberdiplomacy, digital diplomacy, e-diplomacy.

dissident, -e en ligne

Domaine : Politique .

Synonyme : cyberdissident, -e, n.

Définition : Dissident politique qui utilise les moyens de communication électroniques, notamment les réseaux sociaux, pour faire connaître ses opinions ou diffuser des informations.

Voir aussi : cybermilitant.

Équivalent étranger : cyberdissident.

minerai de conflit

Domaine : Relations internationales-Économie générale.

Définition : Minerai stratégique dont la possession et l'exploitation deviennent l'objet de conflits armés.

Voir aussi : minerai stratégique.

Équivalent étranger : conflict mineral.

minerai stratégique

Domaine : Relations internationales-Économie générale.

Définition : Minerai dont la possession et l'exploitation constituent un enjeu économique et politique majeur.

Voir aussi : minerai de conflit.

Équivalent étranger : strategic mineral.

note par points

Domaine : Communication .

Définition : Note constituée d'un ensemble de brefs alinéas introduits par un même signe typographique.

Équivalent étranger : bullet-point paper.

personne exposée à la corruption

Abréviation : PEC.

Domaine : Politique-Relations internationales.

Définition : Personne qui, en raison des pouvoirs qu'elle détient ou des fonctions qu'elle exerce, peut faire l'objet de tentatives de corruption.

Équivalent étranger : politically exposed person (PEP).

regroupement d'enjeux

Domaine : Relations internationales .

Définition : Procédé consistant, au cours d'une négociation, à traiter ensemble différentes questions en vue de parvenir à un accord global.

Voir aussi : accord global .

Équivalent étranger : issue linkage.

stratégie post-conflit

Domaine : Relations internationales-Défense.

Définition : Ensemble de mesures politiques, diplomatiques ou militaires planifiées pour être mises en œuvre à l'issue d'un conflit.

Voir aussi : stratégie de retrait.

Équivalent étranger : post-conflict strategy.

suspension des services publics

Domaine : Politique .

Définition : Fermeture provisoire de certains services publics, qui est décidée par les pouvoirs publics lorsque les moyens financiers nécessaires à leur fonctionnement s'avèrent insuffisants.

Voir aussi : couperet budgétaire.

Équivalent étranger : government shutdown.

II- Table d'équivalence

A- Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
asylum shopping.	Relations internationales-Droit.	course au droit d'asile.
bullet-point paper.	Communication .	note par points.
conflict mineral.	Relations internationales- Économie générale.	minerai de conflit.
cyber-diplomacy, cyberdiplomacy, digital diplomacy, e-diplomacy.	Relations internationales .	diplomatie en ligne, cyberdiplomatie, n.f.
cyberdissident.	Politique .	dissident, -e en ligne, cyberdissident, -e, n.
declinism.	Politique.	déclinisme, n.m.
digital diplomacy, cyber- diplomacy, cyberdiplomacy, e- diplomacy.	Relations internationales .	diplomatie en ligne, cyberdiplomatie, n.f.
fiscal cliff.	Finances-Relations internationales.	couperet budgétaire.
government shutdown.	Politique .	suspension des services publics.
issue linkage.	Relations internationales.	regroupement d'enjeux.
politically exposed person (PEP).	Politique-Relations internationales.	personne exposée à la corruption (PEC).

post-conflict strategy.	Relations internationales- Défense.	stratégie post-conflit.
shadow rapporteur.	Politique-Relations internationales.	contre-rapporteur, n.m.
shadow report.	Politique-Relations internationales.	contre-rapport, n.m.
strategic mineral.	Relations internationales- Économie générale.	minerai stratégique.

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

B- Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
contre-rapport , n.m.	Politique-Relations internationales.	shadow report.
contre-rapporteur , n.m.	Politique-Relations internationales.	shadow rapporteur.
couperet budgétaire.	Finances-Relations internationales.	fiscal cliff.
course au droit d'asile.	Relations internationales-Droit.	asylum shopping.
cyberdiplomatie , n.f., diplomatie en ligne.	Relations internationales .	cyber-diplomacy, cyberdiplomacy, digital diplomacy, e-diplomacy.
cyberdissident, -e , n., dissident, -e en ligne.	Politique .	cyberdissident.
déclinisme , n.m.	Politique.	declinism.
diplomatie en ligne, cyberdiplomatie , n.f.	Relations internationales .	cyber-diplomacy, cyberdiplomacy, digital diplomacy, e-diplomacy.

dissident, -e en ligne, cyberdissident, -e, n.	Politique .	cyberdissident.
minerai de conflit.	Relations internationales- Économie générale.	conflict mineral.
minerai stratégique.	Relations internationales- Économie générale.	strategic mineral.
note par points.	Communication .	bullet-point paper.
personne exposée à la corruption (PEC).	Politique-Relations internationales.	politically exposed person (PEP).
regroupement d'enjeux.	Relations internationales.	issue linkage.
stratégie post-conflit.	Relations internationales- Défense.	post-conflict strategy.
suspension des services publics.	Politique .	government shutdown.

(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

Organisation générale

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire de l'équipement et des transports

NOR : CTNX1430113K
avis du 16-1-2015 - J.O. du 16-1-2015
MENESR - MCC

I- Termes et définitions

artificialisation des sols

Domaine : Urbanisme-Environnement.

Définition : Transformation d'un sol à caractère naturel ou agricole par des actions d'aménagement, pouvant entraîner son imperméabilisation totale ou partielle.

Voir aussi : étalement urbain, imperméabilisation des sols, mitage, périurbanisation.

Équivalent étranger : land take.

canyon urbain

Domaine : Urbanisme.

Définition : Voie urbaine dont l'encaissement entre des bâtiments provoque des difficultés en matière d'environnement ou de radiocommunication.

Note : Un canyon urbain peut notamment créer de forts courants d'air ou entraîner une concentration de polluants.

Équivalent étranger : street canyon, urban canyon, urban street canyon.

cartographie dynamique

Domaine : Transports.

Définition : Technique qui permet de créer et de mettre à jour des cartes en temps réel grâce à des bases de données distantes ou à des capteurs.

Note : La cartographie dynamique trouve notamment des applications dans les domaines de la circulation routière, de la météorologie et de la prévention de la pollution.

Équivalent étranger : dynamic mapping.

enregistreur phonique

Domaine : Aéronautique-Transports/Transport aérien.

Définition : Système installé dans le poste de pilotage d'un aéronef, qui enregistre les conversations entre les membres de l'équipage et le bruit ambiant.

Note : L'enregistreur phonique est l'un des deux enregistreurs de vol équipant un aéronef, le second étant l'enregistreur de données de vol.

Voir aussi : enregistreur de vol.

Équivalent étranger : cockpit voice recorder (CVR).

immobilisation au port

Domaine : Transports/Transport maritime.

Définition : Interdiction formelle signifiée à un navire de quitter un port.

Note : L'immobilisation au port est décidée notamment lorsqu'il apparaît que les normes de sécurité ou de protection de l'environnement ne sont pas respectées.

Équivalent étranger : detention.

immobilisation au sol

Domaine : Aéronautique-Transports/Transport aérien.

Synonyme : interdiction de vol.

Définition : Interdiction formelle signifiée à un aéronef de quitter un aéroport.

Note : L'immobilisation au sol est décidée notamment lorsqu'il apparaît qu'un aéronef ne respecte pas les normes de sécurité.

Équivalent étranger : grounding.

périurbanisation, n.f.

Domaine : Urbanisme-Environnement.

Définition : Extension de l'urbanisation à la périphérie d'un espace urbain.

Voir aussi : artificialisation des sols, étalement urbain.

Équivalent étranger : peri-urbanization, suburbanization.

report modal

Domaine : Transports-Environnement.

Synonyme : transfert modal.

Définition : Report du trafic de passagers ou de fret d'un mode de transport, généralement la route, vers un autre mode plus respectueux de l'environnement.

Équivalent étranger : modal shift.

rurbanisation, n.f.

Domaine : Urbanisme-Environnement.

Définition : Processus d'urbanisation progressive d'un territoire rural autour de noyaux d'habitat traditionnels, caractérisé par l'installation de populations dont l'activité principale est liée à la ville.

Voir aussi : étalement urbain.

Équivalent étranger : rurbanization.

urbanisme participatif

Domaine : Urbanisme.

Synonyme : fabrique urbaine (langage professionnel).

Définition : Travail collectif associant, dans la mise en œuvre d'un projet urbain, les concepteurs, les usagers de la ville, des chercheurs de différentes disciplines et divers acteurs publics ou privés.

Équivalent étranger : -

II- Table d'équivalence

A- Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
cockpit voice recorder (CVR).	Aéronautique- Transports/Transport aérien.	enregistreur phonique.
detention.	Transports/Transport maritime.	immobilisation au port.
dynamic mapping.	Transports.	cartographie dynamique.
grounding.	Aéronautique- Transports/Transport aérien.	immobilisation au sol, interdiction de vol.
land take.	Urbanisme-Environnement.	artificialisation des sols.
modal shift.	Transports-Environnement.	report modal, transfert modal.
peri-urbanization, suburbanization.	Urbanisme-Environnement.	périurbanisation, n.f.
rurbanization.	Urbanisme-Environnement.	rurbanisation, n.f.
soil sealing.	Urbanisme-Environnement.	imperméabilisation des sols.
street canyon, urban canyon, urban street canyon.	Urbanisme.	canyon urbain.
suburbanization, peri- urbanization.	Urbanisme-Environnement.	périurbanisation, n.f.
urban canyon, urban street canyon, street canyon.	Urbanisme.	canyon urbain.

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

B- Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
artificialisation des sols.	Urbanisme-Environnement.	land take.

canyon urbain.	Urbanisme.	street canyon, urban canyon, urban street canyon.
cartographie dynamique.	Transports.	dynamic mapping.
enregistreur phonique.	Aéronautique- Transports/Transport aérien.	cockpit voice recorder (CVR).
fabrique urbaine (langage professionnel), urbanisme participatif.	Urbanisme.	-
immobilisation au port.	Transports/Transport maritime.	detention.
immobilisation au sol, interdiction de vol.	Aéronautique- Transports/Transport aérien.	grounding.
imperméabilisation des sols.	Urbanisme-Environnement.	soil sealing.
interdiction de vol, immobilisation au sol.	Aéronautique- Transports/Transport aérien.	grounding.
périurbanisation , n.f.	Urbanisme-Environnement.	peri-urbanization, suburbanization.
report modal, transfert modal.	Transports-Environnement.	modal shift.
rurbanisation , n.f.	Urbanisme-Environnement.	rurbanization.
transfert modal, report modal.	Transports-Environnement.	modal shift.
urbanisme participatif, fabrique urbaine (langage professionnel).	Urbanisme.	-

(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

Organisation générale

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire de l'audiovisuel

NOR : CTNX1500299K

avis du 21-1-2015 - J.O. du 21-1-2015

MENESR - MCC

flux (en), loc.adj.

Domaine : Audiovisuel-Télécommunications/Internet.

Définition : Se dit de la diffusion ou de la réception par l'Internet de contenus audio et vidéo, selon un mode de transmission permettant une lecture en continu sans téléchargement.

Note : On trouve aussi l'expression « en continu ».

Voir aussi : téléchargement.

Équivalent étranger : streaming (n.).

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « diffusion en flux » au Journal officiel du 18 janvier 2005.

Enseignement supérieur et recherche

Institut national des sciences appliquées Centre-Val-de-Loire

Cycle préparatoire d'études en paysage

NOR : MENS1501040A
arrêté du 11-2-2015
MENESR - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 11 février 2015, l'Institut national des sciences appliquées Centre-Val-de-Loire est autorisé à organiser un cycle préparatoire d'études en paysage permettant l'accès à la voie interne du concours commun prévu par l'article D. 812-28 du Code rural et de la pêche maritime.

Le nombre annuel maximal de places offertes en première année du cycle préparatoire d'études en paysage est fixé à 35.

Personnels

Professeurs de l'Ensam

Notation des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers - année 2014-2015

NOR : MENH1501444N

note de service n° 2015-0007 du 11-2-2015

MENESR - DGRH A2-2

I - Personnels concernés

Les professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers (disciplines scientifiques et disciplines techniques) relèvent de la présente note, quel que soit l'établissement où ils exercent.

II - Principe d'établissement de la notation

La note que vous attribuerez est établie selon une cotation de **0 à 100**, qui doit prendre en compte l'ensemble de l'activité de l'enseignant noté.

Avec la mise en œuvre de l'application informatique « Gesup 2 », le processus de notation des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers se déroulera en **trois étapes**.

Étape n° 1 : vérification de la population des professeurs de l'Ensam

Dans l'application « Gesup 2 », vous vous reporterez au menu « Notations », suivi de la rubrique « Saisie de notes » où, après avoir renseigné l'intitulé de l'académie, puis de l'établissement, il vous sera possible de vérifier la population des professeurs de l'Ensam affectés dans votre établissement.

Étape n° 2 : saisie de la note

Une fois cette vérification faite, vous cliquerez sur la fiche individuelle de notation de chaque enseignant où vous indiquerez **seulement** la note proposée et ferez figurer la mention « XXXXX » dans la rubrique « Commentaires ». Lorsque **toutes les notes** seront attribuées, il conviendra de valider cette opération en cliquant sur le bouton vert situé en fin de liste « Valider la saisie des notes ».

Étape n° 3 : établissement de la fiche individuelle de notation

Les avis de notation n'étant pas disponibles dans « Gesup 2 », vous renseignerez **le document type joint à la présente note**, ainsi qu'il était d'usage lors des précédentes campagnes de notation.

Vous veillerez à ce que chaque enseignant signe la fiche type le concernant et en reçoive, à sa demande, une copie.

J'appelle votre attention sur l'importance de ce dernier point. Le fait de signer la fiche type atteste que l'enseignant en a pris connaissance et lui ouvre le droit de demander la révision de sa note par lettre adressée au président de la commission administrative paritaire nationale.

Si tel était le cas, vous adresserez la lettre de l'intéressé et un avis motivé sur sa demande au département DGRH A2-2 qui saisira la commission administrative paritaire nationale.

III - Recueil national des notations au département DGRH A2-2

Les fiches de notation devront être adressées au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - Département DGRH A2-2 - 72, rue Regnault - 75243 Paris cedex 13 **au plus tard le vendredi 11 septembre 2015**.

Je vous précise par ailleurs que les professeurs de l'Ensam détachés en qualité de stagiaire d'un autre corps et non encore titularisés dans celui-ci devront également être notés.

La notation étant déterminante pour la réalisation des travaux d'avancement des personnels concernés, je sais que vous veillerez à ce que les dispositions de la présente note soient respectées.

Le département DGRH A2-2 se tient à votre disposition pour toute difficulté que vous pourriez rencontrer.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Catherine Gaudy

Annexe

↳ *Fiche individuelle de notation pour l'année 2014-2015 des professeurs de l'Ensam*

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Secrétariat général

.....

Direction générale des ressources humaines

.....

Service des personnels enseignants
de l'enseignement supérieur et de la
recherche

.....

Sous-direction du pilotage du recrutement
et de la gestion des enseignants-chercheurs

.....

Département de conseil et d'appui
aux instances nationales

.....

DGRH A2-2

**FICHE INDIVIDUELLE DE NOTATION
POUR L'ANNEE 2014-2015
DES PROFESSEURS DE L'ENSAM**

ÉTAT CIVIL

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance :

SITUATION ADMINISTRATIVE

Professeur : disciplines scientifiques
 disciplines techniques

Grade : classe normale
 hors classe

Échelon :

AFFECTATION

Établissement :

Fonctions exercées :

(Document à reproduire recto-verso)

**PROPOSITION DE NOTATION
DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE IMMÉDIAT**

Appréciation :

Note proposée : sur 100

Fait à
le 2015
Signature

**NOTATION
DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT**

Appréciation :

Note : sur 100

Nom, qualité, signature du notateur :

Fait à le 2015

L'agent noté atteste avoir pris connaissance de la notation ci-dessus

À le 2015

Signature :

Personnels

Professeur de l'Ensam

Accès au grade de professeur de l'École nationale supérieure d'arts et métiers hors classe - année 2015

NOR : MENH1501446N

note de service n° 2015-0008 du 11-2-2015

MENESR - DGRH A2-2

Conformément aux dispositions de l'article 14 du décret n° 88-651 du 6 mai 1988 modifié, les professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers peuvent être promus au grade de professeur de l'Ensam hors classe.

La présente note de service a pour objet de fixer les conditions de préparation du tableau d'avancement commun à toutes les disciplines, sur lequel l'avis de la commission administrative paritaire nationale doit être recueilli.

I - Personnels concernés

Peuvent être promus au grade de professeur de l'Ensam hors classe, les professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, quel que soit leur établissement d'affectation, ayant atteint au moins le 7^e échelon de la classe normale au plus tard **le 31 décembre 2015** pour les promotions à attribuer au titre de l'année 2015, et inscrits sur un tableau d'avancement commun à toutes les disciplines.

II - Constitution des dossiers servant à l'établissement de l'avis de la commission administrative paritaire nationale

Vous inviterez tous les agents promouvables à faire parvenir tous éléments et pièces justificatives (curriculum vitæ, liste des titres, travaux, publications...) afin de faciliter l'examen de leurs dossiers par la CAPN en vue de l'inscription au tableau d'avancement (voir annexe ci-jointe).

Il vous appartiendra ensuite de revêtir l'annexe ci-jointe de votre avis et d'établir un rapport détaillé pour chaque agent promouvable que vous souhaitez promouvoir.

Vous veillerez à ce que vos propositions soient classées par ordre préférentiel. Pour élaborer ce classement, je ne verrais que des avantages à ce que vous recueilliez tous avis que vous jugerez utiles.

J'appelle votre attention sur la prise en compte, outre l'ancienneté de service dans le corps des professeurs, des qualités exceptionnelles des candidats tant du point de vue de l'implication dans les formations dispensées que de l'investissement dans la vie et le rayonnement de l'établissement.

Les dossiers ainsi remplis seront transmis par envoi groupé au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - département DGRH A2-2 - 72, rue Regnault - 75243 Paris Cedex 13 **au plus tard le vendredi 11 septembre 2015**.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,

Catherine Gaudy

Annexe

↪ *Préparation du tableau d'avancement au grade de professeur de l'Ensam hors-classe*

Annexe

Préparation du tableau d'avancement au grade de professeur de l'Ensam hors-classe

Notice individuelle

ÉTAT CIVIL

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance :

SITUATION ADMINISTRATIVE

- Établissement d'affectation :

- Échelon :

- Responsabilités particulières exercées :

Joindre à ce dossier :

- un curriculum vitae détaillé
- la liste des travaux et publications et toutes autres pièces justificatives

Le 2015

Signature de l'agent

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT ET CLASSEMENT

- Classement : sur candidats

Le 2015

Signature

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Désignation des représentants de l'administration et du personnel à la CAPN compétente à l'égard des professeurs de l'Ensam

NOR : MENH1501041A

arrêté du 6-2-2015

MENESR - DGRH A2-2

Vu code de l'éducation ; code électoral ; loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; arrêté du 6-5-1988 modifié ; procès-verbal du 5-12-2014

Article 1 - Sont désignés au titre des représentants de l'administration, à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers.

Représentants titulaires :

- Brice Lannaud, chef du service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Fabien Strobel, sous-directeur du pilotage du recrutement et de la gestion des enseignants-chercheurs ;
- Laurent Carraro, directeur général de l'École nationale supérieure d'arts et métiers de Paris ;
- Moulay-Driss Benchiboun, directeur de l'institut universitaire de technologie de Lille.

Représentants suppléants :

- Madame Dominique Courbon, chef du département de conseil et d'appui aux instances nationales ;
- Monsieur Emmanuel Goriau, adjoint au chef du département de conseil et d'appui aux instances nationales ;
- Marc Renner, directeur de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg ;
- Philippe Bourges, directeur de l'institut universitaire de technologie du Creusot.

Article 2 - Sont proclamés membres élus représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers.

Membres titulaires hors classe :

- Yves Esteve, professeur de l'Ensam hors classe à l'institut universitaire de technologie d'Aix-Marseille ;
- Jacques Ledig, professeur de l'Ensam hors classe à l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg.

Membres suppléants hors classe :

- Bénédicte Hayne-Lecoq, professeure de l'Ensam hors classe à l'École nationale supérieure des arts et métiers de Paris ;
- François Gontier, professeur de l'Ensam hors classe à l'institut universitaire de technologie de Bourges.

Article 3 - Sont proclamés membres désignés par tirage au sort conformément à la procédure prévue par l'article 21 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires et représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers.

Membres titulaires de classe normale :

- Monsieur Pascal Vaxiviere, professeur de l'Ensam à l'École des mines de Nancy ;
- Monsieur Daniel Arreguy, professeur de l'Ensam à l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes.

Membres suppléants de classe normale :

- Christine Labbe, professeur de l'Ensam à l'École nationale supérieure des arts et métiers d'Aix-en-Provence ;
- Monsieur Michel Boussekeyt, professeur de l'Ensam à l'université de Lille-I.

Article 4 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 6 février 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Catherine Gaudy

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil d'administration de l'École nationale des chartes

NOR : MENS1501044A
arrêté du 13-2-2015
MENESR - DGESIP - DGRI

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 13 février 2015, Philippe Barbat, directeur de l'Institut national du patrimoine, est nommé au conseil d'administration de l'École nationale des chartes en remplacement d'Éric Gross, pour la durée du mandat restant à courir.

Mouvement du personnel

Jurys de concours

Nomination des jurys de l'Institut universitaire de France

NOR : MENS1501039A
arrêté du 5-2-2015
MENESR - DGRI - DGEISIP

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 5 février 2015, le jury des membres seniors de l'Institut universitaire de France prévu à l'article 7 du règlement intérieur est composé des personnalités désignées ci-après.

En qualité de titulaires :

Ennio Arimondo, professeur à l'université de Pise (Italie) ;

Stefano Atzeni, professeur à l'université de Roma-1 (Italie) ;

Andrej Bauer, professeur à l'université de Ljubljana (Slovénie) ;

Karine Berthelot-Guiet, professeure à l'université Paris-I ;

Monsieur Joël Biard, professeur à l'université de Tours ;

Jean-Daniel Boissonnat, directeur de recherche à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique de Nice ;

Martino Bolognesi, professeur à l'université de Milan (Italie) ;

Philippe Bouyer, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;

Yves Brechet, professeur à l'Institut national polytechnique de Grenoble, haut-commissaire à l'énergie atomique ;

Jean-Pierre Burg, professeur de tectonique à l'ETH Zurich (Suisse) ;

Ron Bush, professeur à l'université d'Oxford (Royaume-Uni) ;

Sébastien Candel, professeur à l'École centrale Paris ;

Cecilia Ceccarelli, astronome au laboratoire d'astrophysique de l'observatoire de Grenoble ;

Christophe Charle, professeur à l'université Paris-I ;

François Chaubet, professeur à l'université Nanterre Paris-X ;

Bernard Coulie, professeur à l'université de Louvain (Belgique) ;

James Crowley, professeur à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Monsieur Michel Denis, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;

François de Callatay, professeur à l'université de Namur (Belgique) ;

Jean-Pierre Devroey, professeur à l'université libre de Bruxelles (Belgique) ;

Jacques Fontanille, professeur à l'université de Limoges ;

Véronique Gely, professeure à l'université Paris-I ;

Marina Glukhova, directrice de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Peter Heutink, professeur à l'université d'Amsterdam (Pays-Bas) ;

Christopher Hunter, professeur à l'université de Cambridge (Royaume-Uni) ;

Monsieur Michel Jeanneret, professeur à l'université de Genève (Suisse) ;

Alain Jolibert, professeur émérite à l'université de Grenoble ;

Vincent Laudet, professeur à l'École normale supérieure de Lyon ;

Jean-Dominique Lebreton, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;

Ana Mauleon, professeure à l'université Saint Louis de Bruxelles (Belgique) ;

Marc Mayer I Olive, professeur à l'université de Barcelone (Espagne) ;

Sylvie Merviel-Leleu, professeure à l'université de Valenciennes ;

Giancarlo Molli, professeur à l'université de Pise (Italie) ;

Monsieur Stéphane Noselli, professeur à l'université de Nice ;

Monsieur Michel Offerlé professeur à l'École normale supérieure de Paris ;

Robert Plana, directeur des relations avec les universités et recherche et développement chez Alstom ;

Denise Pumain, professeure à l'université Paris-I ;

Josep Quer, professeur à l'université de Barcelone (Espagne) ;

David Renders, professeur à l'université de Louvain (Belgique) ;

Bernadette Roge, professeure à l'université Toulouse-II ;

Antonella Romano, professeure à l'Institut universitaire européen de Florence (Italie) ;

Luis Sanchez-Sotto, professeur à l'université de Madrid (Espagne) ;

Christine Savinel, professeure à l'université Paris-III ;

Aurore Savoy-Navarro, directrice de recherche émérite au Centre national de la recherche scientifique ;

Claudine Schiff, directrice de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) de Marseille ;

Martin Schlichenmaier, professeur à l'université du Luxembourg ;

Naomi Segal (), professeure à l'université de Cambridge (Royaume-Uni) ;

Jean-Sébastien Silvestre, directeur de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale de Paris ;

David Spurr, professeur à l'université de Genève (Suisse) ;

Carole Talon-Hugon, professeure à l'université de Nice ;

Balint Toth, professeur à l'université de Budapest (Hongrie) ;

Jaap Van Dieen, professeur à l'université d'Amsterdam (Pays-Bas) ;

Tomaz Zwitter, professeur à l'université de Ljubljana (Slovénie).

En qualité de suppléants :

Benoît Bardy, professeur à l'université de Montpellier-1 ;

Peter Blumenthal, professeur à l'université de Cologne (Allemagne) ;

Sabine Boukherroub-Szunerits, professeur à l'université Lille-I ;

Jocelyne Caboche, professeure à l'université de Paris-VI ;

Alain Delchambre, professeur à l'École polytechnique de Bruxelles (Belgique) ;

Marie-Luce Demonet, professeure à l'université de Tours ;

Majid Ebrahim-Zadeh, professeur à l'université de Saint-Andrews (Royaume-Uni) ;
Francesco Fidecaro, professeur à l'université de Pise (Italie) ;
Taras Gerya, professeur à l'Institut de géophysique de Zurich (Suisse) ;
Jacqueline Lalouette, professeure à l'université de Lille-III ;
Liliane Leger, professeure à l'université de Paris-XI ;
Gaëtane Lespes, professeure à l'université de Pau et des Pays de l'Adour ;
Philippe Miele, professeur à l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier ;
Neza Mramor-Kosta, professeure à l'université de Ljubljana (Slovénie) ;
Monsieur Michel Murrat, professeur à l'université de Paris-IV ;
Apostolos Pilafitis, professeur à l'université de Manchester (Royaume-Uni) ;
Peter Schneider, professeur à l'université de Münster ;
Enrico Serpelloni, professeur à l'Institut Nazionale di Geofisica e Vulcanologia (Italie) ;
David Sherrington, professeur à l'université d'Oxford (Royaume-Uni) ;
Antoine Triller, professeur à l'Institut de biologie de l'École normale supérieure de Paris (Ulm) ;
Johan Wagemans, professeur à la Katholieke Universiteit Leuven (Belgique) ;
Wolfgang Wildgen, professeur à l'université de Brême (Allemagne) ;
Madame Frédérique Zwitter, professeure à l'université de Paris-XIII.
Le jury des membres seniors est présidé par **Denise Pumain**, professeure à l'université Paris-I.

Le jury des membres juniors de l'Institut universitaire de France prévu par l'article 7 du règlement intérieur est composé des personnalités désignées ci-après.

En qualité de titulaires :

Julien Aliquot, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;
Irina Artemieva, professeure à l'université de Copenhague (Danemark) ;
John Ball, professeur à l'université d'Oxford (Royaume-Uni) ;
Madame Frédérique Bassino, professeure à l'université Paris-XIII ;
Jean-François Baumard, professeur à l'École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges ;
Francisco Beltran, professeur à l'université de Saragosse (Espagne) ;
Annette Becker, professeure à l'université Nanterre Paris-X ;
Choukri Benayed, professeur à l'université de Limoges ;
Djamel Benredjem, professeur à l'université Paris-XI ;
Marco Borghesi, professeur à la Queen's University de Belfast (Irlande) ;
Jean-Loup Bourget, professeur à l'École normale supérieure de Paris (Ulm) ;
Eugénia Bournova, professeure à la Athens Faculty of Economics and Political Sciences (Grèce) ;
JF Mark Brown, professeur à l'université de Bristol (Royaume-Uni) ;
Paco Bustamante, professeur à l'université de La Rochelle ;
Giuseppe Buttazzo, professeur à l'université de Pise (Italie) ;
Bernard Caillaud, professeur à l'École d'économie de Paris ;
Roberto Calabrese, professeur à l'université de Ferrare (Italie) ;

Alessandra Carbone, professeure à l'université Paris-IV ;
Raja Chatila, professeur à l'université Paris-VI ;
Jean Chuquet, professeur à l'université de Poitiers ;
Isabelle Cogitore, professeure à l'université Grenoble-III ;
Edwin Constable, professeur à l'université de Bâle (Suisse) ;
Hubert de La Bruslerie, professeur à l'université Paris-I ;
Monsieur Frédéric Debuzon, professeur à l'université de Strasbourg ;
Franck Demonet, professeur à l'université de Lausanne (Suisse) ;
David Fiala, professeur à l'université de Tours ;
Monsieur Emmanuel Floratos, professeur à l'université d'Athènes (Grèce) ;
Jean-Pierre Florens, professeur à l'université Toulouse-I ;
Jonathan Grainger, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;
Georges Hadziioannou, professeur à l'université de Bordeaux-I ;
Lambert Isaebert, professeur à l'université de Louvain (Belgique) ;
Pierre Iselin, professeur à l'université Paris-I ;
Harriet Jisa, professeure à l'université de Lyon-II ;
Jean-François Joanny, professeur à l'université Paris-IV ;
Jean-Paul Kneib, professeur à l'université de Lausanne (Suisse) ;
Jelle Koopmans, professeur à l'université d'Amsterdam (Pays-Bas) ;
Bernard Lahire, professeur à l'École normale supérieure de Lyon ;
Bertrand Legendre, professeur à l'université de Paris-XIII ;
Yves Luginbuhl, directeur de recherche émérite au Centre national de la recherche scientifique ;
Yves Metivier, professeur à l'Institut polytechnique de Bordeaux ;
Christina Moberg, professeure à l'Institut royal de technologie (KTH), Stockholm (Suède) ;
Nicolas Monod, professeur à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (Suisse) ;
Pieter Muysken, professeur à l'université Radboud à Nimègue (Pays-Bas) ;
Roberto Natalini, professeur à l'université de Rome (Italie) ;
Jacques Neefs, professeur à l'université Johns Hopkins de Baltimore (USA) ;
Ludovic Orlando, professeur au Centre for GeoGenetics, Natural History Museum of Denmark, Copenhagen (Danemark) ;
Hélène Pauliat, professeure à l'université de Limoges ;
Alain Peyraube, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;
Piergiorgio Picozza, professeur à l'università di Roma, Tor Vergata (Italie) ;
Bruno Pinchard, professeur à l'université Jean Moulin Lyon-III ;
Csaba Pleh, professeur à l'université de technologie et d'économie de Budapest (Hongrie) ;
Claire Poyart, professeure à l'université Paris-V ;
Élisabeth Rallo-Ditche, professeure émérite à l'université de Provence ;
Peter Read, professeur l'université d'Oxford (Royaume-Uni) ;

Tristan Rivière, professeur à l'École polytechnique fédérale de Zurich (Suisse) ;

Markus Roth, professeur à l'université de Darmstadt (Allemagne) ;

Bernhard Ryffel, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (Orléans) ;

Richard Saurel, professeur à l'université d'Aix-Marseille ;

Sabine Saurugger, professeure à l'Institut d'études politiques de Grenoble ;

Xavier Seron, professeur à l'université catholique de Louvain (Belgique) ;

Serge Stoll, professeur à l'université de Genève (Suisse) ;

Gennaro Terracciano, professeur à l'université de Rome (Italie) ;

Jurgen Trabant, professeur à l'université de Berlin (Allemagne) ;

Alain Trembleau, professeur à l'université Paris-VI ;

Viggo Tvergaard, professeur à la Danmarks Tekniske Universitet (Danemark) ;

Luc Vervisch, professeur à l'Institut national des sciences appliquées de Rouen.

En qualité de suppléants :

Anne-Catherine Bachoud-Levi, professeure à l'université de Paris-XII ;

Jacqueline Cerquiglini-Toulet, professeure à l'université de Paris-IV ;

Helmuth Cremer, professeur à l'université de Toulouse ;

Tim Freytag, professeur à l'université de Fribourg (Allemagne) ;

Milan Kalal, professeur à la Czech Technical University de Prague (Tchéquie) ;

Ekkehard König, professeur à la Freie Universität, Berlin (Allemagne) ;

Andrei Miu, professeur à l'université de Cluj (Roumanie) ;

Glen Most, professeur à l'École normale supérieure de Pise (Italie) ;

Damian Niwinski, professeur à l'université de Varsovie (Pologne) ;

Élisa Romano, professeur à l'université de Pavie (Italie) ;

Simon White, professeur au Max-Planck-Institut für Astrophysik Garching (Allemagne).

Le jury des membres juniors est présidé par **Christina Moberg**, Institut royal de technologie (KTH) de Stockholm (Suède).

Informations générales

Recrutement

Appel à candidature pour le recrutement d'inspecteurs généraux de l'éducation nationale

NOR : MENI1500135V

avis du 27-2-2015

MENESR - IGEN

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche conformément aux dispositions des articles 7, 8 et 9 du décret n° 89-833 du 9 novembre 1989 modifié relatif au statut particulier des inspecteurs généraux de l'éducation nationale, recrute onze inspecteurs généraux de l'éducation nationale pour les profils suivants :

- Profil n° 1 : Sciences et technologies du vivant, de la santé et de la Terre
- Profil n° 2 : Économie et gestion
- Profil n° 3 : Enseignements et éducation artistiques
- Profil n° 4 : Enseignement primaire
- Profil n° 5 : Établissements et vie scolaire
- Profil n° 6 : Langues vivantes : spécialité arabe
- Profil n° 7 : Langues vivantes : spécialité chinois
- Profil n° 8 : Langues vivantes : spécialité portugais
- Profil n° 9 : Mathématiques
- Profil n° 10 : Sciences économiques et sociales
- Profil n° 11 : Sciences et techniques industrielles

L'exercice des missions de l'inspection générale exige des candidats qu'ils aient atteint un haut niveau d'expertise dans leur discipline ou spécialité et qu'ils possèdent la meilleure connaissance possible de l'institution éducative et des différents niveaux d'enseignement, de l'école aux formations post-baccalauréat.

Pourront notamment être prises en compte dans l'examen des candidatures les expériences acquises aux niveaux français, européen et international dans divers domaines tels que :

- l'évaluation d'établissements ou autres structures, de formations, de pratiques et méthodes d'enseignement ;
- la participation à des actions pédagogiques relevant de plusieurs champs disciplinaires ;
- la recherche pédagogique, les pratiques innovantes et les technologies d'information et de communication ;
- les relations partenariales avec d'autres institutions, ministères, collectivités territoriales, milieux professionnels et les entreprises ;
- l'implication dans des activités associatives complétant ou prolongeant la mission de réussite éducative du système scolaire.

En fonction du profil choisi, une attention particulière peut être accordée à l'expertise acquise dans la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences, dans le domaine de l'enseignement primaire,

dans celui de l'accompagnement personnalisé des élèves ainsi que dans la formation initiale et continue des professeurs.

De même, cette attention peut être accordée à l'excellence académique et scientifique acquise notamment lors d'activités universitaires et de recherche.

Les conditions réglementaires requises pour faire acte de candidature sur ces postes à profil sont ainsi définies à l'article 8 du décret du 9 novembre 1989 mentionné ci-dessus :

« Les inspecteurs généraux de l'éducation nationale sont choisis parmi les fonctionnaires titulaires de catégorie A, justifiant de dix années de services effectifs en cette qualité dans l'éducation nationale et remplissant l'une des conditions suivantes :

- a) être titulaire du doctorat d'État, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches, de l'agrégation ou d'un titre reconnu équivalent et inscrit à cet effet sur une liste de diplômes arrêtée par le ministre ;
- b) avoir atteint au moins l'indice brut 901 dans l'échelonnement de leur corps d'origine.

Ils doivent, en outre, avoir enseigné pendant cinq années au moins, soit à temps complet, soit au titre de leur activité principale. »

Il est précisé par ailleurs que la résidence administrative des inspecteurs généraux de l'éducation nationale est fixée à Paris, résidence à partir de laquelle s'organisent principalement leurs missions et leurs déplacements.

Le dossier de candidature devra comporter les documents suivants (**feuilles uniquement recto**) :

- 1 - une lettre motivant la candidature sur le profil concerné (**limitée à 2 pages**) ;
- 2 - une notice individuelle du modèle joint en annexe ;
- 3 - un curriculum vitæ (**limité à 2 pages**) ;
- 4 - une liste des travaux et publications (**limitée à 4 pages**) ;
- 5 - le cas échéant, des rapports d'inspection et appréciations d'autorités hiérarchiques.

Ce dossier devra être exclusivement adressé **par voie postale** à : Monsieur le doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale - ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - 110, rue de Grenelle - 75357 Paris SP 07.

La date limite d'envoi des dossiers est impérativement fixée au jeudi 23 avril 2015 inclus (le cachet de la poste faisant foi).

Annexe

↳ *Notice individuelle de candidature*

